



Déclaration liminaire
CAPD du lundi 20 mai 2019
Promotion des 6^{èmes} et 8^{èmes} échelons

M. Le Directeur Académique,

Mme et M. Les IEN,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour les promotions des personnels du 6^{ème} et 8^{ème} échelon et étudier la liste des personnels qui bénéficient d'un avancement accéléré d'une année grâce au Boost. Nous oserions presque dire, « enfin » car la CAPD des promotions qui traditionnellement se tient plutôt en novembre-décembre de l'année en cours, était initialement prévue le 10 janvier. Il est vrai que toutes les opérations qui intéressent les collègues ont pris cette année du retard : avancement, mouvement intra-départemental... C'est vrai les élections ont retardé cette CAPD. Nous ne pensons pas que ce soit la seule raison. Certes, nous savons que les services administratifs font ce qu'ils peuvent et qu'à la rentrée prochaine, ils vont devoir se serrer la ceinture car les effectifs départementaux seront en baisse. Nous constatons et déplorons dans quelle urgence ces personnels administratifs travaillent ! Et il y a des conséquences... malheureusement défavorables aux collègues enseignants.

C'est avec 5 mois de retard que la CAPD des promotions va donc se tenir ; et nous n'y croyions plus ! Mais c'est aussi avec plus de 10 mois de retard que les salaires seront réévalués ! Et ce n'est pas comme si nous étions incroyablement bien payés. Le SE-Unsa 79 est particulièrement affligé par cette situation. Les seules perspectives d'amélioration de salaire sont depuis trop longtemps uniquement liées à notre avancement et même sur cette question, la gestion n'est pas aidante. Certains collègues vont toucher en juillet près de 1000 euros de rattrapage de salaire. Espérons que cela ne fasse pas

changer de tranche d'imposition les collègues concernés... Ce serait le pompon ! Nous espérons vivement que cette question de l'avancement soit mieux traitée l'année scolaire prochaine et que nous retrouvions un calendrier des instances qui permette une gestion respectueuse des collègues enseignants.

A la lecture du document, nous constatons que 16 promus sur 54 promouvables au 7^{ème} échelon représentent 29.62% de promus et que 28 promus au 9^{ème} sur 95 représentent 29.47%. Nous ne voudrions pas apparaître mesquins mais que deviennent ces décimales ? Nous estimerions juste que ces décimales permettent à un collègue supplémentaire d'être promu ? C'était une pratique en Deux-Sèvres appréciée de tous.

Le SE-Unsa s'inquiète fortement pour les opérations de mouvement à venir et nous avons dû répondre à un nombre conséquent d'interrogations et d'inquiétudes des collègues. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet ; cependant nous vous avons fait parvenir une longue liste de questions diverses à laquelle nous ajouterons si vous nous le permettez quelques questions complémentaires. Là encore, nous comprenons bien les difficultés que les services rencontrent mais l'affectation d'un collègue même pour une année est déterminante, et il est nécessaire que rien ne soit négligé pour permettre à chacun des enseignants de bien vivre son métier.

Nous vous remercions pour votre écoute et espérons que vous saurez apporter, M. Le Directeur, les réponses bienveillantes et positives pour nos collègues.

